FÉROLLES
TERRE DE CULTURES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Octobre 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 octobre 2026, s'est réuni le vendredi 19 octobre 2026 à 20h00, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD Stéphane ; M. CHAMBOLLE Éric ; Mme GRISON Sylvie ; M. LELIEVRE Pierre-Edmond ; M. LENORMAND Nicolas ; Mme MOREAU Adèle ; Mme PERRIER Laura ; M. SIRE Charles ; M. SORET Rémi ; M. LEBOEUF Arnaud.

Absentes : Mme FILIPPI Brigitte qui a donné son pouvoir à GRISON Sylvie.

Mme THEBAULT Sidonie ; Mme FOULON Jeanne

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mr LEBOEUF Arnaud est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 31 Août 2026 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire exprime un message de soutien aux élus qui ont subi les saccages des biens publics, de leurs bâtiments et même de leur mairie le samedi 17 octobre. Un message de soutien est également adressé aux commerçants et artisans qui ont été attaqués, vandalisés ou pillés. Ces actes abjects n'ont pas leurs places dans notre pays. Cette journée d'ultra violence aura occulté le droit d'expression légitime de toutes les personnes venues d'horizons différents. Qu'ils soient jeunes lycéens, actifs ou retraités, ils avaient choisi de se rassembler pour exprimer leur désarroi face à la crise qui gangrène leur quotidien. Ces revendications sont importantes et doivent s'exprimer sans contraintes. Les fondements de notre République et de notre démocratie qui reposent sur des valeurs de respect et d'écoute ne doivent pas être pris en otage par les casseurs ou les pilleurs sans foi ni loi.
Un message de soutien est apporté aux gendarmes, policiers et pompiers qui ont œuvré lors de cette funeste journée pour rétablir l'ordre, protéger les personnes et les biens parfois au péril de leur propre intégrité.

M le Maire fait part de la démission de Mme Caroline LANG de son poste de conseillère municipale, pour raison personnelle. Cette décision sera transmise à M Le Préfet.

DELIBÉRATION N°1 : GRILLE TARIFAIRE DE LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

Afin de mettre en place des recettes supplémentaires pour participer au renouvellement du matériel communal, il est proposé d'établir une grille tarifaire pour le service de location des chaises et des tables, réservé exclusivement aux habitants de la commune.

Location matériel	Tarifs
Chaise	0,50 € l'unité
Table	5 € l'unité

Les tarifs de location des barnums restent inchangés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil Municipal valide la tarification.

DELIBÉRATION N°2 : AQUISITION FONCIERE

Conformément à la décision du conseil municipal d'acquérir les parcelles foncières cadastrées ZI 036 (4070 m2) et ZI 060 (1331 m2) situées route du Martroi, M le Maire indique qu'une proposition financière a été proposée et acceptée par les propriétaires. L'acquisition est établie pour un montant de 2000€ TTC et les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal autorise M Le Maire à signer les actes d'achat des parcelles cadastrées ZI 036 et ZI 060.

DELIBÉRATION N°3 ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE TIGY

Conformément à l'avis de la commission en charge des travaux, il est proposé de retenir l'entreprise TPL pour la rénovation des rives de chaussée de la route de Tigy de la sortie de Hameau de Villiers jusqu'à la RD 951. Une reprise des carrefours route de froides Œuvres/route de Tigy et route de Froides Œuvres/RD 12 est également programmée.

Le montant des travaux est retenu pour la somme de 21 565,80€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal accepte l'offre de la société TPL pour la rénovation des accotements de la route de Tigy.

DELIBÉRATION N°4 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

M le Maire propose de reconduire la convention de prestations relative à l'entretien des voiries communautaires. Cette convention rappelle les obligations à charge de la CC des Loges concernant l'entretien lourd de la chaussée et des ouvrages d'art, la signalisation verticale, horizontale et lumineuse, l'arasement des talus et curage des fossés, l'élagage de sécurité ainsi que le remboursement aux communes pour les travaux de fauchage des accotements et l'entretien des trottoirs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal autorise M le Maire à signer la convention.

DELIBÉRATION N°5 RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

M le Maire présente le rapport 2025 de la CC des Loges

A l'unanimité, le conseil Municipal prend acte de ce rapport.

DELIBÉRATION N°6 DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES

M le Maire présente le dispositif proposé par le centre de gestion du Loiret. Il s'agit d'une convention avec le CDG45 pour une prestation de mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

Accès à une plateforme 24H/24 – 7j/7

Accompagnement et orientation de l'agent

Accompagnement de l'employeur au traitement des faits signalés

Prévention, formation information des agents

Forfait 10-30 agents : 130€/an

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal approuve ce dispositif et autorise M le Maire à signer la convention avec le CDG 45.

DELIBÉRATION N°7 FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

M le Maire propose le recrutement de Mme Maryse BALOU et Mme Valerie BARRUET pour assurer la mission d'agents recenseurs pour la période du 21 janvier au 12 février 2027. Ces deux personnes avaient déjà effectué le recensement précédent de la commune.

La rémunération brute est fixée sur la base du SMIC (12.31€/h - base juin 2026).

Les agents recenseurs et la coordinatrice communale percevront 50€ pour chaque séance de formation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal approuve les montants de rémunérations des agents du recensement 2027.

RAPPORT PUBLIC DE LA QUALITÉ DU SERVICE « EAU POTABLE » 2025.

Lecture du rapport public de la qualité du service « eau potable » 2025.

Approbation à l'unanimité du rapport par les élus

RAPPORT PUBLIC DE LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SEVAMOL 2025.

Le rapport n'ayant pas été transmis à temps par le SEVAMOL, cette délibération sera reportée à la prochaine séance.

M le Maire expose le principe du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). C'est une démarche globale et préventive d'analyse et de maîtrise des risques pour la qualité de l'eau potable, promue par l'OMS et rendue obligatoire en France par la directive européenne (UE) 2020/2184.

Deux échéances réglementaires seront appliquées en France :

- 12 juillet 2027 : Élaboration et adoption obligatoires du PGSSE pour la zone de captage (volet ressource).
- 12 janvier 2029 : Élaboration et adoption obligatoires du PGSSE pour la production et la distribution de l'eau.

Tous les 6 ans, une révision obligatoire du plan (ou plus tôt en cas d'incident majeur ou d'évolution du système) sera réalisée.

Afin de coordonner le PGSSE du SEVAMOL avec les communes distributrices de l'eau potable, il est proposé de mutualiser l'offre du cabinet qui aura la charge de la rédaction de ce document obligatoire.

RAPPORT PUBLIC DE LA QUALITÉ DU SERVICE « EAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2025.

Lecture du RPQS du service d'assainissement collectif 2025 de la commune.

Approbation à l'unanimité du rapport par les élus.

RAPPORT PUBLIC DE LA QUALITÉ DU SERVICE SPANC 2025.

Lecture du rapport du RPQS du service public d'assainissement non collectif 2025 de la CC des Loges.

Approbation à l'unanimité du rapport par les élus.

RAPPORT PUBLIC DE LA QUALITÉ DU SERVICE DU SIA 2025

Lecture du RPQS du syndicat intercommunal d'assainissement 2025.

Approbation à l'unanimité du rapport par les élus.

Affaires diverses

- Après validation du projet par la commission en charge des travaux, le dossier de l'architecte concernant la création d'un pôle médical est validé. Le permis de construire va être déposé. Le bâtiment permettra la réalisation de 4 cabinets de consultation, d'un espace d'attente et d'une salle de pause.
- Un accord de principe est validé par les élus pour engager la réalisation d'un inventaire de biodiversité communale (IBC).
- Une demande de subvention de 1000€ est validée par les élus au profit de l'Association de Regroupement des Entreprise Férolliotes (AREF) pour l'achat et l'installation d'un totem publicitaire (cout total 2280€TTC). L'emplacement restera à définir avec les membres de l'association.
- La pétanque Férolliotte remercie la municipalité pour l'aide financière et les infrastructures mises à sa disposition.
- Une rencontre avec le service des routes du Département a eu lieu au hameau de Boynes sur la RD 951. Des sorties de route provoquant des dégâts sur les clôtures des riverains sont régulièrement constatées. Un contrôle des vitesses, de l'adhérence et de la courbe du virage a été engagé. Un nouvel aménagement de la signalisation verticale va être programmé.

Tour de table / Questions diverses

M. Stéphane BOITARD fait part de sa première participation à la commission locale de l'eau (CLE) qui a procédé à l'élection d'un nouveau bureau.

Mme Sylvie GRISON demande des précisions sur l'organisation du Téléthon. Une réunion avec les associations communales est programmée le 22 octobre sur ce sujet. M SIRE rappelle qu'il reste des annonces gratuites à diffuser sur MEGA FM pour communiquer sur des manifestations de la commune.

Mme Adèle MOREAU fait part de la réunion de bilan de la convention territoriale globale (CTG) en partenariat avec la CC des Loges et la CAF. La présence d'agents des services d'accueil de loisirs a permis des échanges de pratiques entre communes.

M. Pierre-Edmond LELIEVRE propose l'organisation d'une réunion de travail avec les élus sur la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS).

Il propose de retenir un devis de l'entreprise SCALI pour le contrôle des poteaux incendie, bâches et réserves (1 700€ TTC)

Il expose plusieurs offres concernant le remplacement du défibrillateur (DAE) au gymnase et la pose d'un nouvel appareil dans le futur pôle de santé.

M. Rémi SORET fait part de la dernière réunion du syndicat intercommunal d'assainissement (SIA) et le retrait du plan d'épandage d'un agriculteur insatisfait de la qualité des boues produites et épandues sur ses parcelles.

M. Arnaud LEBOEUF remercie « Rando Férolles » et les 80 participants ; la marche rose a permis de réunir 830€90. Cette somme sera intégralement reversée à l'association Loirétaine du comité féminin du dépistage pour le cancer du sein COFEL.

Il fait part de la réunion du SICTOM du 21 septembre. La présentation du rapport d'activité 2025 avec la mise en place de la collecte en porte à porte des déchets propres recyclables.

Il présente le travail de la commission mobilité de la CC des Loges. Quatre voies douces vont être réalisées. Une liaison entre Vienne en Val et Tigy (en cours de construction), une liaison entre St Martin d'Abbat et Chateauneuf sur Loire, le panneautage cyclable entre Vitry aux Loges et l'étang de la Vallée à Combreux et enfin une liaison entre Donnery et St Denis de l'Hôtel.

M. Charles SIRE a été contacté par l'entreprise ADAR qui installe des brasseurs d'air dans les salles de classe. La prise en charge des travaux et du matériel est financée par EDF.

La nouvelle antenne Orange 4G fonctionne. Un autre opérateur pourrait s'installer sur cette antenne.

Une réunion à l'intention des personnes non équipées par la fibre a permis de recenser 4 foyers qui se sont présentés pour trouver une alternative comme la box 4G ou par liaison satellitaire.

Une rencontre est prévue le 09 novembre avec la société SPIE pour définir l'emplacement d'une borne de recharge de véhicule électrique. Cette opération est financée intégralement par le Département du Loiret.

L'installation des sèches mains dans les sanitaires de l'école primaire sera réalisée semaine 44 (vacances scolaires)

Pour faire suite à l'enquête des dégâts provoqués par le retrait et gonflement des argiles, 11 dossiers ont été déposés à ce jour en mairie. Une démarche de déclaration de catastrophe naturelle va être lancée auprès de la Préfecture.

Il est rappelé que le stationnement des véhicules sur les cheminements piétons est interdit. Plusieurs faits ont été signalés route de Villiers et route de la Ferté. Ce comportement met en danger les piétons qui doivent marcher sur la chaussée.

Fin de la séance à 22h50.